

Statistique Canada

Ceci dit, nous nous félicitons du fait que le ministre ait accepté les recommandations visant à étaler la question au grand jour. Il a fait preuve de prudence, comme je le lui aurais conseillé, et comme nous l'aurions nous-mêmes fait, en refusant de croire à une erreur avant d'en avoir eu la preuve que la méthode et les données économiques fournies par Statistique Canada sont erronées, et en acceptant plutôt que d'aucuns entretiennent des doutes quant à leur validité. Il va de soi que nous ne cherchons nullement à détruire la crédibilité de Statistique Canada, mais plutôt à la protéger le plus possible et même à la rétablir en dissipant tous les doutes à son sujet.

Les renseignements que nous fournit Statistique Canada sont extrêmement importants; il ne s'agit pas de simples données statistiques mornes et ennuyantes. Le ministre a expliqué l'utilité de cet organisme au chapitre de la préparation des renseignements sur l'indice des prix à la consommation et de toutes les décisions économiques prises en fonction de ces renseignements, comme par exemple les décisions relatives à l'indexation des programmes, et aux relations et aux négociations ouvrières, et toutes les considérations financières et économiques très importantes qui en dépendent. Il en a mentionné deux ou trois autres, et j'ajouterai en troisième lieu l'importance que revêt l'exactitude de ces renseignements, ceux par exemple qui concernent la situation de la balance des paiements et que Statistique Canada nous livre périodiquement à partir de l'ensemble de ses données.

J'ai encore en mémoire ce déficit commercial d'il y a un peu plus d'un an qu'une rectification a transformé le mois suivant en excédent. Je pense que le gouvernement actuel s'est peut-être heurté au même problème tout récemment. Il ne s'agit pas là d'un accident ou d'une coquille auxquels on remédie en rendant les calculs plus rigoureux, parce que l'information a provoqué des spéculations contre le dollar. En conséquence, le dollar a baissé et il a fallu intervenir, ce qui a entraîné des sorties de millions sinon de milliards. La rectification a bien eu lieu, mais elle n'a rien changé à ce qui s'était passé entre-temps à cause de l'interprétation d'une information qui s'est ensuite révélée inexacte.

Nous nous félicitons de cette décision qui a été prise de procéder à une enquête sur l'organisation, le personnel et la direction de cet organisme, et—comme nous y avons invité le ministre—d'examiner jusqu'à la méthodologie de la compilation, de la distribution et de l'interprétation des renseignements. Pour ma part, je trouve cette étude encore plus importante que la première, même si elles sont effectivement reliées.

● (1530)

Je le félicite de s'être engagé à publier les conclusions. Il a évité de dire carrément qu'il rendra cette enquête publique, mais il s'est engagé à en divulguer le rapport final. Je comprends peut-être pourquoi il agit ainsi.

Tout dépend de la qualité et de la réputation du consultant qui sera choisi en définitive. Et de crois comprendre que la société choisie sera chargée d'analyser la gestion du personnel administratif. D'autre part, l'exactitude des renseignements qui nous sont transmis est extrêmement importante. Je suis quelque peu intrigué d'apprendre qu'on choisira un spécialiste international en la matière, ce qui veut dire, bien entendu, un étranger. Nous différons notre jugement tant que le ministre ne sera pas en mesure d'annoncer quelle est la personne en

[M. Andras.]

cause et quels sont ses titres et son prestige. Nous suivrons l'affaire de très près.

Le ministre a parlé de la nomination d'un commissaire en vertu de la loi sur les enquêtes pour faire enquête sur les allégations au sujet de Statistique Canada faites par M. Celovsky. Nous l'accepterons avec circonspection et nous nous en tiendrons à cela. Le ministre a déclaré qu'il ne voulait pas être mal compris ni qu'on accorde trop d'importance à cette nouvelle enquête annoncée aujourd'hui. Je crois que tous les députés surveilleront l'enquête de très près pour s'assurer qu'aucune pression indue ne sera exercée contre quiconque a eu le courage de donner son avis, même s'il devait critiquer le fonctionnement de l'organisme.

Nous nous réjouissons de ce que le ministre ait approuvé les recommandations que nous lui avons faites et qui découlent de l'incitation que nous lui avons donnée il y a quelques semaines en soulevant la question à la Chambre. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de toutes les enquêtes qu'il a annoncées aujourd'hui. Nous espérons qu'il ne tardera pas à nommer quelqu'un pour enquêter sur les méthodes utilisées car c'est, en fin de compte, l'élément qui revêt le plus d'importance dans cette affaire.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je voudrais formuler une plainte très sérieuse à l'endroit du président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Non seulement nous n'avons reçu ce document qu'au cours de la période de questions, mais nous n'avons pas reçu le document correspondant à la déclaration du président du Conseil du Trésor. Le rapport dont il a donné lecture...

M. Knowles: Il ne vous écoute même pas.

M. Rae: S'il veut bien avoir la courtoisie d'écouter ce que j'ai à dire, la déclaration qu'il a faite était passablement différente de celle qui m'a été remise. Le ministre fait signe que non. Je maintiens pourtant que c'est le cas. L'essentiel de ce qu'il a lu se rapportait au mandat contenu dans le rapport qui sera envoyé à Price-Waterhouse et celui que cette société va établir. Je n'ai pas vu le texte de ce mandat. Le ministre s'est écarté du texte dont il m'a fait remettre un exemplaire pour commencer à parler des points essentiels du rapport à la Chambre concernant le très important rapport que va faire Price-Waterhouse à Statistique Canada. Si c'est là sa façon de témoigner son respect pour tous les partis représentés à la Chambre, je crois alors que cette législature connaîtra des moments bien pénibles et difficiles. Est-ce là la sorte de consultation à laquelle nous pouvons nous attendre de la part du président du Conseil du Trésor?

M. Breau: Patientez encore quelques mois; cela ne durera pas bien longtemps.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'empresse de rassurer la Chambre ou du moins de tenter d'enrayer le mouvement d'indignation légitime qui semble se former dans les rangs néo-démocrates. Tous les changements que j'ai apportés ne sont pas bien importants. J'ai parlé du mandat et je l'ai fait consigner au compte rendu pour la bonne raison que, comme le député le sait, d'après le document qui lui a été remis, le mandat devait être déposé. Malheureusement, pour des raisons d'ordre technique, la traduction française n'a pas été prête à temps. J'ai jugé préférable de le faire